


# Brevis®

## Phytorégulateur

### Produit pour la régulation de la charge fruitière des pommes et des poires.

<b>Produit</b>	Brevis est un granulé soluble et contient 15% Métamitrone.
<b>Cultures</b>	Arboriculture.
<b>Efficacité</b>	éclaircissage des fruits
<b>Emploi</b>	<b>Poirier, Pommier:</b> 1.1 - 2.2 kg/ha, à la <i>éclaircissage des fruits</i> . 1-2 applications en l'espace de 5-10 jours lorsque la taille des fruits est de 8-14 mm (BBCH 69-72). Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m <sup>3</sup> par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
<b>Mode d'action</b>	Brevis est un produit pour l'éclaircissage des fruits des pommes et des poires avec la matière active Métamitrone, qui appartient au groupe des triazinones. Brevis agit par une inhibition de la photosynthèse à court terme et mène ainsi à une chute des fruits latéraux. Le temps pour l'éclaircissage manuel peut être réduit considérablement. Les fruits centraux qui restent, profitent d'une meilleure qualité (diamètre, coloration, teneur en sucre). En plus, Brevis aide à empêcher le phénomène d'alternance. Contrairement aux autres produits, Brevis n'a pas d'effet sur les processus hormonaux des plantes.
<b>Préparation de la bouillie</b>	Verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. <b>Mélanges</b> Utiliser Brevis seul. Ne pas mélanger avec les spécialités antiparasitaires, les engrais et les additifs (mouillants). Ne pas utiliser de mouillants ou de produits huileux dans les 5 jours qui précèdent le traitement avec Brevis. <b>Protection des utilisateurs:</b> Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils

	offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
<b>Classement</b>	<p>Danger</p>  <p>P102 Tenir hors de portée des enfants.          EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.          H302 Nocif en cas d'ingestion.          H318 Provoque des lésions oculaires graves.          H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.          SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.</p>
<b>Comportement dans l'environnement</b>	Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
<b>Emballage</b>	500g
®	Marque déposée par ADAMA Agriculture Swiss AG
<b>A Observer</b>	Cette fiche est pour information et ne remplace pas l'étiquette. Avant l'utilisation d'un produit, toujours lire l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 14/03/22/RH/BS/LG1069



5413 Birmenstorf, Tel. 056 201 45 45  
 3075 Rüfenacht, Tel. 031 839 24 41  
[www.leugygax.ch](http://www.leugygax.ch)